

# Aunay-sur-Odon. Elle diffame le directeur du collège de son fils et écope d'une amende

Jeudi 30 septembre, la mère d'un collégien d'Aunay-sur-Odon (Les Monts d'Aunay, Calvados) comparait devant le tribunal correctionnel de Caen pour diffamation.



Jeudi 30 septembre 2021, la mère d'un collégien d'Aunay-sur-Odon (Les Monts d'Aunay, Calvados) comparait devant le tribunal correctionnel de Caen pour diffamation.

En mai dernier, le fils de Christiane\* âgé de 14 ans pose des problèmes de comportement dans son collège Charles Lemaître des Monts d'Aunay (Calvados). Pour la mère, c'est parce qu'il est victime de harcèlement. La logique serait d'en avvertir le directeur de l'établissement mais Christiane s'y refuse. Elle a ses raisons.

[Collège Charles Lemaître d'Aunay-sur-Odon. Une séance de vaccination pour les plus de 12 ans](#)

Elle va les faire savoir dans un courrier adressé au rectorat :

« Le directeur boit dans son bureau. »

-

À la suite de la plainte portée, la femme se justifie : « c'est une surveillante qui me l'a dit ».

Plusieurs amendes

À l'audience correctionnelle du jeudi 30 septembre 2021 où elle comparait pour diffamation, le procureur fait remarquer que de ces rumeurs nuisibles, il y en a de plus en plus dans notre société. Christiane (57 ans) écope d'une amende avec sursis de 500 €, de 200 € de préjudice moral et de 600 € de frais.

[Les Monts d'Aunay. L'école Pierre Lefèvre, les tarifs de la cantine, le repas des aînés...](#)

Christiane\* prénom d'emprunt.